

www.placedupro.com

Pays : France

Dynamisme : 1



Page 1/3

[Visualiser l'article](#)

La Charte 'Des Logements, Des Arbres' pour reverdir nos villes

Promoteurs, aménageurs et professionnels du paysage et du végétal de Nouvelle-Aquitaine s'engagent pour plus de végétal et de biodiversité dans les opérations de construction

- Conjoncture



Signée ce matin par la FNPHP (Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières), la FPI (Fédération des promoteurs immobiliers), l' UNAM (Union Nationale des aménageurs) et l'UNEP (Union Nationale des Entreprises du Paysage) à l'origine de l'initiative, **la charte « Des Logements des Arbres »** a vocation à définir les engagements nécessaires à la construction d'un environnement plus vert, harmonieux, accueillant et **adaptée aux défis climatiques** .

Un constat partagé pour le retour de la nature en ville

Le lancement et la signature de cette charte arrivent à point nommé. Car « *la crise sanitaire a rappelé à tous l' **e besoin de nature et de verdissement de nos cités** , bien souvent trop minérales. Le constat partagé par les organisations professionnelles, à l'origine de cette charte, est qu'il faut radicalement changer nos comportements et repenser nos façons de vivre, d'habiter et de nous déplacer... Notre volonté commune est ainsi de jouer un **rôle clef dans la transition écologique** , environnementale et sociétale, car le rôle du paysage et du végétal va bien au-delà du simple agrément* » milite Arnaud Roussel-Prouvost, président de la FPI Nouvelle-Aquitaine. En effet, le métier de paysagiste permet de répondre aux enjeux de demain .

www.placedupro.com

Pays : France

Dynamisme : 1



[Visualiser l'article](#)

Ainsi, « *par l'adhésion volontaire à cette charte, l'occasion est donnée aux producteurs, aux promoteurs, aux aménageurs et aux entreprises du paysage de **promouvoir un nouveau modèle de territoire durable** au bénéfice d'un **engagement partenarial fort*** » ajoute l'UNEP Nouvelle Aquitaine.

Composée à la fois d'engagements communs et d'engagements propres à chaque fédération, la charte se veut résolument incitative pour favoriser la pérennité et la qualité de la végétalisation des opérations de constructions.

Promouvoir le végétal et la biodiversité dans les projets immobiliers

Face au constat de manque de nature en ville et dans les projets immobiliers, les partenaires de cette charte se sont demandés comment apporter leur pierre à l'édifice. Ou plutôt « *comment apporter notre arbre aux opérations immobilières !* » s'amuse le président de la FPI Nouvelle-Aquitaine. Avant d'ajouter : « *concrètement, nous nous sommes demandés comment promouvoir le verdissement et la biodiversité dans les constructions. Une des réponses est de définir, dès le bilan de l'opération, une enveloppe budgétaire significative et garantie pour le lot paysage, intégrant évidemment le coût de la mise en œuvre, mais aussi et surtout celui de l'entretien* ». Car **l'acte de végétaliser demande un suivi**, pour assurer la pérennité des plantations, au moins sur les deux premières années. A l'instar de l'arrosage pour la reprise des jeunes arbres après plantation. C'est l'un des engagements de cette charte.

S'ajoute la « *nécessité de faire appel à une équipe pluridisciplinaire, composée notamment d'entreprises locales et de paysagistes-concepteurs, dès la définition du programme, et de consulter la collectivité et les riverains qui seront impactés par le projet en question* » précise Jérôme Banderier, président de l'UNAP Aquitaine. De là naîtra une vraie qualité, qui permettra également **une optimisation des coûts de mise en œuvre et d'entretien**.

Au-delà de la qualité, la charte intègre également la notion de quantité. Ainsi, de façon plutôt symbolique, « *au moins un arbre* » doit être planté pour un logement. En cas de parcelle exiguë, les arbres « *excédentaires* » qui ne pourront pas être plantés par manque de place seront, par exemple, proposés aux associations de quartiers ou aux services espaces verts des villes.

Valoriser les professionnels du végétal et du paysage

Construite sur une réflexion commune, cette charte en faveur d'un **volet paysager bien plus important dans les opérations de promotion immobilière** est également l'occasion de valoriser le savoir-faire des concepteurs paysagistes, la maîtrise des entreprises de paysage qui travaillent dans le respect des règles de l'art, ainsi que la production horticole de la région Nouvelle-Aquitaine.

Comme l'explique Jérôme Boucard, président l'UNEP Nouvelle-Aquitaine, « *c'est l'occasion pour les entrepreneurs du paysage de se positionner comme conseillers techniques auprès des aménageurs et des promoteurs. Les valeurs partagées ? Privilégier les végétaux fournis par des producteurs locaux en circuit court, ce qui garantit la disponibilité des ressources. Proposer des analyses de sol pour favoriser le réemploi des sols en place. Ou encore respecter les règles professionnelles et le nouveau fascicule 35* », référentiel de la filière paysage.

Pour les producteurs, l'engagement est également très fort, notamment sur « *la réduction de l'impact sur l'environnement qui nous tient beaucoup à cœur* » ajoute Antoine Daganud, président de la FNPHP.

www.placedupro.com

Pays : France

Dynamisme : 1



Page 3/3

[Visualiser l'article](#)

Selon ses signataires, cette charte doit « vivre » et évoluer au fur et à mesure des adhésions et des projets qui seront bâtis sur ses principes. Un comité de pilotage sera ainsi dédié à la réalisation d'un cahier des bonnes pratiques, pour faire remonter les expériences, ce qui coûte et ce qui coûte moins, ce qui fonctionne ou ce qui pose problème... Affaire à suivre !